

DA 172 – 16.11

## **CRÉDIT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ANIMALIER AU CHEMIN DE-SALES**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La présence d'animaux dans les espaces verts est importante pour une population urbaine, plus spécialement pour les enfants. Depuis quelques années, le service des Espaces verts accueille des espèces menacées protégées par la fondation ProSpecieRara<sup>1</sup> au parc de l'Étang. Ainsi, la Ville de Vernier contribue à la sauvegarde de ces animaux et participe au maintien de la biodiversité.

Avec la construction du nouveau quartier de l'Étang, il sera nécessaire de réaménager ce parc. En effet, il est prévu de créer des chemins entre les cœurs d'îlots des futurs bâtiments afin de permettre aux habitants d'accéder directement à la zone de verdure. La nouvelle vocation attribuée à cette parcelle n'est donc plus compatible avec la présence d'animaux. La nécessité de déménager ces derniers est donc indéniable.

Un terrain est rapidement apparu pour recevoir les installations nécessaires à ce projet. L'emplacement du parc de l'Esplanade, situé au chemin De-Sales, permet d'intégrer ce projet dans une zone naturelle exceptionnelle. Ce dernier s'insère parfaitement dans la protection des rives du Rhône, espace sauvegardé de notre commune. De plus, la proximité des transports publics permettront un accès facile, tant pour les futurs visiteurs que pour des classes d'école.



<sup>1</sup> ProSpecieRara est une fondation suisse à but non lucratif. Elle a été fondée en 1982 pour préserver les races d'animaux culture menacées d'extinction



Le projet d'aménagement proposé est innovant à plus d'un titre,

- L'originalité de ce parc complétera la diversité des espaces verts de la Ville de Vernier. Nous pourrons ainsi proposer des activités variées dans nos jardins publics, particulièrement appréciées durant les vacances scolaires.
- Le parc animalier accueillera uniquement des animaux de ferme de la fondation ProSpecieRara, afin de sensibiliser la population au développement durable et pour faire découvrir ces espèces menacées peu connues. Un centre de couvaison permettra de suivre l'évolution des volailles, de l'œuf jusqu'à l'âge adulte. A ce titre, cette fondation soutient ce projet et s'est engagée à trouver des sponsors.
- Tous les bâtiments sont conçus dans un but pédagogique. La Ville de Vernier disposera ainsi d'un lieu rare, où les jeunes citoyens pourront entrer en contact direct avec des poules, des canards ou des moutons. La visite de classes sera aussi possible ; ce parc devrait devenir rapidement une destination pour des courses d'école.
- Les différents espaces sont prévus pour offrir un accès et une visibilité maximum à toutes les personnes, y compris celles à mobilité réduite.
- Des panneaux didactiques seront mis en places en collaboration avec la fondation ProSpecieRara pour informer les visiteurs.
- L'introduction de l'entretien différencié, il y a quelques années, a amené le service des Espaces verts à semer des prairies fleuries. Ces nouvelles installations permettront d'entériner ce concept ; l'herbe produite pourra enfin être recyclée. Une grange sera aménagée afin de stocker le foin qui sera utilisé comme fourrage durant l'hiver.
- Depuis 5-6 ans, nous avons introduit également la « tonte écologique » en faisant pâturer certaines parcelles communales par des ovins. La présence d'étables permettra le développement d'une gestion écologique des espaces verts.

Le futur parc est divisé en deux zones distinctes. La première, à droite de l'entrée principale, invitera à la détente et sera composée d'un gazon fleuri, d'une zone de jeux pour les enfants et de bancs. Elle sera accessible en permanence par la population. Le parc animalier occupera la deuxième partie et pourra être fermé la nuit.

Un couvert indiquera l'entrée de cette zone. Une fois franchi, nous pénétrerons sur une petite place, plantée d'arbres et entourée par les édicules hébergeant les animaux. Des WC publics pour accueillir les visiteurs et un espace couvert ont également été prévus. L'intégration de ce site a été particulièrement soignée. Façades en bois et toitures végétalisées permettront de fusionner les constructions dans le paysage.

Les constructions sont réparties en trois secteurs. Le premier bâtiment est composé des toilettes, du bureau et d'un local technique. La deuxième bâtisse regroupe la salle de soins, l'espace couvert, la grange et les étables qui permettront d'abriter les moutons des races de Saas, d'Engadine ou des Roux du Valais. En face de cet édicule seront été aménagés les poulaillers pour les poules appenzelloises, les canards de Poméranie et les oies de Diepholz. Les enclos entourant ces constructions seront bien végétalisés.

Une part importante des travaux nécessaires à la réalisation de ce nouveau parc sera effectuée par le service des Espaces verts. Par exemple, les travaux de préparation, de démolition ou de plantation seront effectués en interne, ce qui représente une économie de près de CHF 70'000.00.



**Budget**

Terrassement et canalisations :	CHF	162'800.00
Maçonnerie et revêtements :	CHF	81'200.00
Construction des bâtiments :	CHF	240'000.00
Toitures végétalisées	CHF	19'000.00
Travaux paysagers	CHF	148'220.00
Installations sanitaire et électricité	CHF	56'000.00
Honoraires architecte paysagiste	CHF	11'000.00
Frais autorisation de construire et géomètre	CHF	4'000.00
<hr/>		
Total HT	CHF	722'220.00
TVA 8% s/	CHF	57'777.60
<hr/>		
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>779'997.60</b>
<b>Arrondi</b>	<b>CHF</b>	<b>780'000.00</b>
<b>Sponsors recherchés par la Fondation ProSpecieRara (estimation)</b>	<b>CHF</b>	<b>100'000.00</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Pierre RONGET  
Maire

Vernier, le 7 novembre 2016

**DA 172 – 16.11**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

**CRÉDIT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ANIMALIER AU CHEMIN DE SALES**

Vu l'article 30, al. 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la volonté de la Ville de Vernier de déménager les animaux situés au quartier de l'Étang et d'aménager un nouveau parc animalier ;

vu l'exposé des motifs ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF TTC 780'000.00 destiné à financer les travaux nécessaires à l'aménagement d'un parc animalier au chemin de Sales ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF TTC 780'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF TTC 780'000.00 au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le no 33.331 de 2018 à 2037.

